

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 août 2015
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le DIX du mois d'août à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 août 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, MULLER, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, HALTER, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. FOURNIER
M. PELIZZARI à M. HENRY

Absent excusé : M. DROUIN

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : M. LOGNON et Mme OSTER

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2015

Le Président demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2015, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 06 juillet 2015.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2015-71 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers et pour un montant total de 9 967,33 €
- et DECIDE de procéder à leur versement.

1.2 DB 2015-72 - Programme d'intérêt général (PIG) – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 5 548,10 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

1.3 DB 2015-73 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » à divers particuliers pour un montant total de 3 000,00 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

1.4 DB 2015-74 - Aide au surcoût foncier – Demande de MOSELIS pour la construction de 40 logements sociaux et 6 parcelles à bâtir – Place de la Marjoté à Marange-Silvange

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 100 000 euros (2 500 euros/logement) à la société Moselis pour une opération de construction de 40 logements locatifs (30 PLUS et 10 PLAI) à Marange-Silvange, Place de la Marjotée.

- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et Moselis afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention selon le plan de financement suivant :

Description de l'opération	Demandeur	MOSELIS				
	Implantation de l'opération	QUARTIER DE LA MAJORTEE				
	Nombre de logements	40				
	Nombre et typologie des logements	Collectif	dont	T2	T3	T4
		Locatif		9	24	7
	Surface Habitable	2 953 m ²				
	Coût de l'opération TTC	6 010 747,00 €				
	Divers (stationnement, ...)	18 places de stationnements privatisées+50 places de parking				
Etat d'avancement	permis d'aménager délivré le 17 juillet 2013					
Critères d'éligibilité	opérateur public/privé/constructeur/bailleur	OUI				
	Prêt aidé	OUI (10 PLAI/30 PLUS)				
	prêt aidé: min 15% des logement	OUI				
	transaction foncière pour l'opération	NON				
Calcul de l'aide	Charge foncière HT	1 014 077,00				
	Surface utile en m ²	2 732,74 m ²				
	Valeur foncière de référence	409 911,00 €				
	Surcoût foncier	604 166,00 €				
	40% du surcoût	241 666,40 €				
	2500€ / logement	100000				
	Estimation des domaines du foncier	NON				

1.5 DB 2015-75 – Aide au surcoût foncier – Règlement d'intervention – Avenant n° 1 - Validation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°1 au règlement d'intervention au titre de l'aide au surcoût foncier afin de préciser les modalités pratiques de prise en compte des opérations réalisées en VEFA
- FIXE la participation financière de la CCPOM pour les opérations réalisées en VEFA dans la limite de :
 - 40% du surcoût foncier maximum,
 - 2500.00€ par logement maximum,
 - Production d'une estimation du Services des Domaines
 - Cumul des bonifications possible dans la limite de 40% du montant total de l'aide octroyée.
- DECIDE de participer au financement pour les constructions mixtes érigées en VEFA dans la limite de:
 - La part du surcoût foncier de l'opération uniquement supporté par le bailleur.
 - Calcul de la subvention au prorata de la superficie utile totale en m² des logements à vocation sociale.
- PRECISE que les opérations de constructions érigées en VEFA à vocation mixte, concernent les opérations dont une partie est destinée à un bailleur social, et l'autre partie de l'opération à la vente de logements auprès de particuliers, la CCPOM ne prendra en charge que la partie de l'opération destinée à la réalisation de logements sociaux pour le compte du bailleur.
Le demandeur devra, par ailleurs, produire les pièces complémentaires suivantes :
 - Le contrat de VEFA,
 - La garantie financière d'achèvement,
 - Le dossier devra faire mention du nombre de logements ainsi que la superficie totale occupée par les logements réalisés à destination d'un bailleur social dans le cadre d'une opération de construction à vocation mixte.

1.6 DB 2015-76 – Programme d'Intérêt Général (PIG) – Mission de Suivi-Animation - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la mission suivi et animation au titre de l'année 2014/2015 dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique » :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE LA SARTHE - Suivi et Animation - Période de l'année 2014/2015 - 31 décembre 2015	
Plan de financement prévisionnel du projet	
Montant prévisionnel de la mission	18 240 euros
Montant subventionnable par l'ANAH	18 240 euros
Autofinancement pour 2014/2015	25 260 euros

- SOLLICITE pour sa réalisation, l'attribution de subventions auprès de l'ANAH.

2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 DB 2015-77- Convention relative aux études de faisabilité de la restructuration du golf d'Amnéville dans le cadre de l'opération « VR 52 – Section A4/Vitry-Sur-Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE que la CCPOM assure la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité en vue de la restructuration du golf d'Amnéville,
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec l'Etat (Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine –DREAL, le Ville d'Amnéville et la Ville de Rombas).

2.2 DB 2015-78- Réalisation d'une enquête sur les déplacements des ménages à l'échelle du territoire du SCoTAM – Décision de principe

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe sur la participation de la CCPOM à l'enquête envisagée par le SCOTAM sur les déplacements des ménages à l'échelle de son territoire.

2.3 DB 2015-79- Portes de l'Orne – Aménagement d'une « Maison du Projet » et d'une « Pépinière d'Entreprises » – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015- 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat (FNADT) au titre du Contrat de Plan Etat-Région pour la réalisation de cette opération
- APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de ces projets,
- PREND l'engagement de réaliser ces projets,
- et S'ENGAGE à financer la part non subventionnée sur le fonds propres de la communauté de communes.

2.4 DB 2015-80- Portes de l'Orne – Aménagement d'une « Maison du Projet » et d'une « Pépinière d'Entreprises » – Demande de subvention auprès de la Région Lorraine dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015- 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention de la Région au titre du Contrat de Plan Etat-Région pour la réalisation de cette opération
- APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de ces projets,
- PREND l'engagement de réaliser ces projets,
- et S'ENGAGE à financer la part non subventionnée sur le fonds propres de la communauté de communes.

3. PETITE ENFANCE

3.1 DB 2015-81- Construction d'un Centre Multi accueil et d'un relais d'assistante maternelle HQE à Amnéville – Attribution d'une subvention « FEDER » - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la convention FEDER pour l'opération « Construction d'un centre multi accueil et d'un relais d'assistante maternelle HQE à Amnéville » afin de formaliser les modifications des délais de transmission précisés ci-dessus.

3.2 DB 2015-82- Construction d'un centre Multi accueil BBC à Sainte-Marie-aux-Chênes – Attribution d'une subvention « FEDER » - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la convention FEDER pour l'opération « Construction d'un centre multi accueil à Sainte-Marie-aux-Chênes » afin de formaliser les modifications des délais de transmission précisés ci-dessus.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 DB 2015-83- Assurance « dommages causés à autrui » - Avenants annuels 2015

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les 3 avenants au marché signé avec la SMACL pour l'assurance des biens et des activités de la CCPOM, à savoir :
 - Avenant n°2 : annulation de l'avenant n°1 du 02/04/2014
 - Avenant n°3 : révision de la cotisation de l'année 2013 : la cotisation définitive pour l'année 2013 est de 1.387,73 € au lieu de 1.971,63 € de cotisation provisionnelle, soit un montant à rembourser à la CCPOM de 583,90€.
 - Avenant n°4 : révision de la cotisation de l'année 2014 : la cotisation définitive pour l'année 2014 est de 1.452,92 € au lieu de 1.971,63 € de cotisation provisionnelle, soit un montant à rembourser à la CCPOM de 518,71€.

4.2 DB 2015-84- Indemnité de Conseil à verser au Receveur-Percepteur

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe quant à l'attribution d'une indemnité de conseil au receveur percepteur, Monsieur KINDERSTUTH Marc, prévue par l'arrêt interministériel du 16 Décembre 2016, pendant la durée du mandat du conseil communautaire, à compter du 28 avril 2014.

4.3 DB 2015-85- Locaux de la Communauté de Communes – Réfection de l'accès destiné aux personnes à mobilité réduite – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer les travaux de réfection de l'accès de la CCPOM destiné aux personnes à mobilité réduite,
- APPROUVE de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- PREND l'engagement de réaliser ce projet,
- et S'ENGAGE à financer la part non subventionnée sur le fonds propres de la communauté de communes.

4.4 DB 2015-86- Création d'un emploi dans le cadre des dispositifs « Emplois d'avenir » et « Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable pour la mise en place du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » au sein des services de la CCPOM étant précisé qu'un seul salarié sera recruté dans l'un ou l'autre des dispositifs, à raison de 35 heures par semaine.

5. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/07/2015
- Tableau de bord financier au 31/07/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/06/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/07/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/07/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/07/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/07/2015
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

Affiché le 17.08.2015

Rombas, le 17 août 2015

Le Président



Lionel FOURNIER